Image not found or type unknown

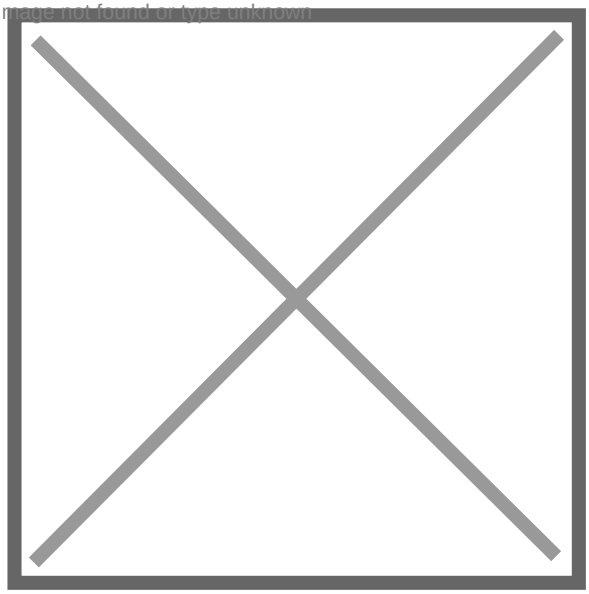

Conseils suite à un accident en Bulgarie - Convocation tribunal

Par **HaKaN**, le **20/11/2014** à **10:38**

Bonjour,
J'aimerais avoir des conseils concernant un cas un peu particulier...

En 2012, mon beau frère qui revenait de vacances à eu un accident de la circulation en Bulgarie. Alors qu'il roulait dans un village, un piéton est sorti de derrière un camion pour traverser sans regarder. Malgrès la faible vitesse, impossible de l'éviter, il l'a renversé (le piéton a tapé sur le coté gauche et sur le retro gauche).
Ils se sont arreté pour l'aider, l'ont fait s'assoire sur un banc en bord de route. Le piéton etait completement SAOUL. Il leur a dit qu'il allait bien qu'il n'avait pa besoin d'aide, et après un "CIAO" il est parti. Entre temps mon beau frere a demander aux passant d'appeler les secours mais il était deja parti.

Ne pouvant plus rien faire, ils ont donc continué leur route. Une centaie de KM plus loin, des policiers les ont arreté pour faire demi tour et retourné sur les lieux de l'accident, les secours et la police ont retrouvé l'homme chez lui, saoul toujours et l'ont emmené de force à l'hopital.

Après les déclarations, ils ont laissé partir mon beau frere qui est donc retourné en France. Il y'a quelque jours (2 ans apres donc) il a reçu une convocation au tribunal pénal pour "crime grave", car apparemment l'homme serait mort apres plusieurs semaines a l'hopital...

Certains point sont douteuse dans le rapport :
- comment ils ont pu calculer qu'il roulait a 60km/h alors qu'il était a 50 (limitation) ?!
- le rapport ne fait aucunement mention que l'homme sortai de derrière un camion et qu'il était donc invisible
- le rapport ne fait aucunement mention qu'il n'y avait pas de passage piéton

- l'homme ne voulait pas se faire soigner, il est d'ailleurs reparti chez lui et a été retrouvé au moins une fois completement saoul plusieurs jours apres l'accident, alors que dans le rapport il est marqué qu'il a été a l'hopital tout le temps entre l'accident et le coma , puis sa mort...

ils ont deja vu avec les assurances pour voir si l'assitance juridique pouvait aider mais apparemment ce n'est pas le cas.. il s'est retourné donc vers l'assurance de la voiture (qui était à ses parents, présent aussi au moment de l'accident), il est en attente de reponse de l'assistance juridique
il a deja appelé le consulat de bulgarie mais ils ne peuvent rien faire et conseil de prendre un avocat

il a donc vu avec un avocat qui demandent des honoraires tres elevé du fait que c'est dans un pays etrangé...

que faire?? voir avec un avocat local? que se passe t il si il ne se présente pas ? La bulgarie étant dans l'UE, est ce qu'ils peuvent l'obliger a se présenter (voir même à la France de l'envoyer de force...)

merci pour vos conseils!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés